



Association des Etudiants en Médecine de Genève
Centre Médical Universitaire
Rue Michel-Servet 1
1206 Genève

A qui de Droit

Genève, le 11 Octobre 2015

Objet: Proposition du Comité AEMG concernant le processus de sélection des étudiants de 1ère année Bachelor en Médecine de l'UNIGE

Contexte/Problématique:

A l'heure actuelle, la faculté de médecine de Genève admet plus de 500 étudiants en 1ère année Bachelor de Médecine humaine et dentaire. Pour simplifier, les explications ci-après se référeront au cursus de médecine humaine. Le raisonnement par analogie au cursus de médecine dentaire est valable également. La proposition de changement est applicable aux deux cursus.

Les places en seconde année sont limitées à 145. Une partie de ces places est destinées aux étudiants de Neuchâtel dont la faculté ne permet pas de poursuivre le Bachelor et d'autres cas spéciaux. Ce qui ramène le nombre de place disponibles pour les étudiants genevois à environ 125. Ci-après il sera fait mention de ce chiffre à titre indicatif. En effet, il s'agit d'une approximation qui varie selon les années.

Cet état de fait nécessite un processus de sélection des étudiants pour le passage en seconde année.

Les conséquences de ce processus de sélection sont les suivantes:

- La faculté de médecine a le taux d'échec en 1ère année Bachelor le plus élevé de l'UNIGE.
- Les étudiants qui ne parviennent pas à entrer en deuxième année se voient mis en échec universitaire. Leur inscription à un autre cursus est soumise à des mesures probatoires et aucun crédit ECTS ne peut être retenu pour le temps consacré aux études médicales.
- L'impact psychologique de la mise en "échec" universitaire des étudiants en 1ère année est non négligeable.

Le processus de sélection demeure néanmoins inéluctable du fait de la limitation du nombre de places de formation en milieu hospitalier.

Plusieurs alternatives sont possibles:

- Sélection sur la base d'un examen de connaissance dont le barème est adapté pour ne faire réussir qu'un certain nombre d'étudiants (Situation actuelle à Genève).
- Sélection sur la base d'un examen psycho-technique avant l'Université ou Numerus Clausus (Situation en Suisse alémanique).



- Sélection sur la base d'un examen des aptitudes relationnelles ou entretien.
- Sélection sur la base d'une motivation écrite (dissertation).
- Sélection sur la base du hasard avec ou non examen en supplément (Situation dans plusieurs pays Européens).
- Sélection sur la base d'un examen avec classement ou concours (Situation en France).

D'autres systèmes de sélection existent mais ne sont pas mentionnés ici (en outre parce qu'ils sont sous-optimaux).

Le Comité de l'AEMG estime que le processus de sélection actuel est inacceptable du fait qu'il place une majorité des étudiants de 1ère année de médecine dans une situation d'échec universitaire et ne leur permet pas une ré-orientation facilitée par cumul de crédits universitaires ECTS. Le Comité de l'AEMG estime la situation actuelle est profondément injuste et propose les ajustements ci-après pour mettre à niveau le cursus de médecine aux autres cursus universitaires.

Proposition:

Le Comité de l'AEMG propose la modification des évaluations des étudiants à la fin de la 1ère année par combinaison de l'examen de connaissance à un concours d'entrée en 2ème année (par classement des résultats obtenus à l'examen).

Dans les faits pour les étudiants:

- Le niveau de connaissance des étudiants serait évalué par un examen sanctionnel dont la notation s'étalerait de 0 à 6, avec un barème proche de celui des autres cursus (4 correspondrait environ à 55% de réponses justes contre plus de 70% à l'heure actuelle).
- Une moitié environ des étudiants obtiendrait alors la note de 4 ou plus.

Cependant la note de 4 a elle-seule ne conditionnerait pas le passage en 2ème année.

- Un classement des étudiants ayant une note supérieure à 4 du 1er au 125ème (ou selon le nombre de places exactement disponibles) conditionnerait le passage en 2ème année.
- On obtiens alors deux sous-groupes parmi les personnes ayant réussi l'examen, à savoir: réussi et admis, réussi mais non admis.

Tableau récapitulatif:

Résultat / Position dans le classement	Signification
< 4	Non Réussit
> 4 / 1er à 125ème	Réussit et Admis
> 4 / 126ème et au-delà	Réussit mais non Admis



Points importants de ce changement:

- Les personnes ayant réussi l'examen mais n'étant pas admises en 2ème année (réussi mais non admis) peuvent comptabiliser des crédits ECTS pour faciliter leur ré-orientation.
- Les personnes ayant réussi l'examen mais n'étant pas admises en 2ème année ne sont pas en échec universitaire (selon les règlements concernés), leur changement de cursus n'est donc alors pas soumis à des mesures probatoires.

Concernant le classement:

- Pour le maintien de la collégialité et de la bonne entente, il nous semble impératif de ne pas rendre le classement public. Les étudiants n'auront donc pas accès à leur position dans le classement.
- Ils auront uniquement connaissance de leur admission ou non et donc pourront uniquement savoir s'ils font partie des 125 premiers ou non.
- La note permet d'estimer le pourcentage de réussite sans plus de précision dans ce contexte.

Concernant la procédure d'opposition et le redoublement:

- Les dispositions de recours et de consultation d'examen restent inchangées.
- Les dispositions relatives au redoublement restent inchangées. En particulier les étudiants peuvent tenter une seconde fois uniquement le passage de l'examen/concours.
- Dans le cas où un étudiant ayant réussi l'examen mais n'étant pas admis (réussi mais non admis) tenterait à nouveau l'examen/concours et obtiendrait le résultat "non réussi", le second résultat ferait foi. Il en est de même dans les autres cursus universitaires.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'R. Rodriguez', is positioned above the printed name.

Pour le Comité AEMG,
Robert RODRIGUEZ-VIGOUROUX
Président de l'AEMG 2014-2015